



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 10 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/67 de la Municipalité, du 14 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des analyses, des orientations et des engagements de la Municipalité pour promouvoir la place économique lausannoise ;
2. d'accepter les réponses de la Municipalité aux huit postulats faisant l'objet du présent rapport-préavis :
 - a. postulat de M. Philippe Miauton et consorts « Rendre Lausanne plus riche » ;
 - b. postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts « Après l'environnement, la sécurité et la mobilité : le bien-être social et économique de la population lausannoise ! » ;
 - c. postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts « Le bonheur à Lausanne : où en est-on ? » ;
 - d. postulat de M. Jacques Pernet et consorts « Quel futur pour le commerce lausannois ? » ;
 - e. postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » ;
 - f. postulat de M. Nicolas Tripet et consorts « Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants » ;
 - g. postulat de M. Denis Corboz « Développement de l'aide de livraison à domicile » ;
 - h. postulat de M. Bertrand Picard et consorts « P+R+S : Parc'ride'n'shop ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :